

Le RUSÉ



www.leruse.fr

Journal impertinent, insolent et humoristique
du Réseau Unitaire Social et Ecologique

ruse62@yahoo.fr

Edito

Au cas où ça vous aurait échappé, on a un scoop pour vous : DSK est rentré chez lui ! Si, si promis, on a même vu les images. DSK à l'aéroport avant de monter dans l'avion, DSK à son arrivée à Paris, DSK dans la cour de son immeuble particulier (oui, on est quand même dans la « haute »)... STOP ! Là c'est bon, on a compris. Et on aimerait bien que les médias nous lâchent la grappe avec ça. Parce que, quand même, on a légèrement l'impression d'assister à du grand n'importe quoi de la part d'une profession qui n'est pas à une incohérence près. En mai dernier, quand « l'affaire DSK » a éclaté, que n'a-t-on entendu de la part de journalistes toujours prêts à donner des leçons de morale... Aujourd'hui, alors que le même homme ne sera pas poursuivi au pénal aux Etats-Unis, mais est toujours poursuivi au civil là-bas et pour tentative de viol en France, les mêmes journalistes voudraient nous faire passer l'ex futur candidat à la présidentielle pour un héros : comité d'accueil à l'aéroport, applaudissements de fans... Et puis quoi encore ? De statut d'ennemi public numéro 1, DSK est redevenu celui dont on attend avec une impatience non dissimulée les déclarations sur, au choix, la primaire du PS, la crise mondiale, la couleur phare de la mode automne-hiver 2012... Consternant !

A l'occasion d'un point presse, madame Bouchart maire de Calais, s'essaie à la gymnastique en tentant de réaliser tantôt le « grand écart », tantôt un « double salto arrière ». Evidemment, madame le maire ne fait pas de sport, mais tout dans ses propos pourrait faire croire que...

Sans aborder la totalité des sujets qui nous permettent d'imager notre propos, nous ne retiendrons que la question de l'emploi. Mais pourquoi donc, cette chère Natacha met-elle autant de force à essayer de nous convaincre que la zone franche..., que son collègue Demassieux..., que de nombreux commerces... Pour un peu, elle nous expliquerait que tout va pour le mieux, dans le meilleur des mondes.

Relayant, à longueur de colonnes, les propos de sa groupie, le journal à Natacha tente de nous expliquer que, du côté de l'emploi, heureusement que sa championne est arrivée car autrement, nous allions droit dans le mur.

Pourquoi tant d'énergie pour essayer de convaincre que... Tout simplement, parce que la réalité est, au contraire, particulièrement négative. Depuis l'arrivée de la nouvelle majorité municipale, si quelques emplois de services et de commerces sont apparus, à l'inverse, des centaines d'emplois industriels (et de services qui y étaient attachés) ont dispa-

ru sans que cela n'émeuve outre mesure nos édiles.

Un fait s'impose aujourd'hui à tous : le taux de chômage était à l'arrivée de la droite sociale (sic) de 13%, il atteint aujourd'hui 17,5% et pourrait bien atteindre dans les mois à venir le chiffre de 19% ! Comme le principal engagement de campagne de cette majorité hétéroclite était de fournir un emploi à tous ceux qui n'en avaient pas, on comprend un peu mieux leurs soucis actuels. D'autant qu'il n'est pas une journée sans que l'un ou l'autre des électeurs à qui l'on a promis ce que l'on ne pouvait pas donner, ne se rappelle au bon souvenir.

Comme un malheur n'arrive jamais seul, la perte des emplois industriels s'est doublée d'une perte conséquente de pouvoir d'achat que le commerce en général a pris en pleine face. Comme par ailleurs, les nouveaux emplois ne produisent pas la même valeur ajoutée que les anciens, on en arrive aujourd'hui à constater un appauvrissement considérable du Calaisis.

Ainsi donc, nous sommes confrontés à une situation des plus difficiles, qui risque encore de s'aggraver.

Dans un tel contexte, il apparaît urgent à ceux qui dirigent notre ville, de tenter de faire croire que tout est de la faute des autres, qu'eux ils sont gentils, et que

peut-être demain si on leur laisse le temps...

Pourtant on peut en douter et deux exemples concrets vont étayer le propos. La société SeaFrance est en difficulté, appartient à la SNCF (100% Etat) et madame le maire qui est pourtant si proche de tous les ministres et du président, est incapable, non seulement d'avoir un mot sympathique à l'égard de ceux qui sont dans la tourmente, mais également d'obtenir du gouvernement un geste pour permettre la sauvegarde de l'entreprise.

La société Danone a décidé en son temps de fermer purement et simplement la biscuiterie Lu. Grâce au combat des salariés (qui perdaient pourtant leur emploi) et à l'appui de la municipalité de Gauche, le grand groupe Français a été contraint d'agir pour ramener de l'emploi. Armatis est là, qui représente plus de 400 contrats de travail. Qu'a fait madame le maire pour obtenir de qui elle voulait bien, un appui pour compenser tous les emplois qui disparaissent ? on attend encore !

Ainsi donc, la droite est en danger et il lui importe d'enfumer l'électorat au maximum.

La ficelle et trop grosse, et pour notre part nous ne manquerons pas une occasion de rappeler qu'être cigale a ses limites, que les charlatans finissent toujours par être dévoilés.

La phrase

« L'ancienne municipalité ne croyait pas à la zone franche, quand Claude Demassieux, alors député a réussi à inscrire Calais dès le premier plan » de Natacha Bouchart à propos des ZFU (Nord Littoral du 7/09). Mon dieu, mais que cette femme est drôle. Ou alors c'est une vraie méconnaissance des dossiers et là c'est plutôt très grave. Car c'est bien les anciens maires, Jean-Jacques Barthe, puis Jacky Hénin qui ont mis en place (en 1997 comme le stipule l'article) et prolongé les zones franches (en 2003 et 2006). Tit Claude n'a pas grand chose à voir là-dedans.

En bref... En bref... En bref...

Potiche

A en juger par la photo parue dans Nord Littoral du 6 septembre, Natacha Bouchart semble particulièrement apprécier le film de François Ozon sorti en 2010. D'ailleurs c'est un petit hommage qu'elle a sans doute voulu lui rendre en posant à côté d'un pot de fleur. C'est vrai que c'est un rôle qui lui va bien...

Qui dit mieux ?

Rappelez-vous, dans le Rusé n°106 nous évoquions les travaux dont la régie de l'OP avait bénéficié. Dans ce bâtiment, acheté à l'époque par

l'ancienne municipalité et qui devait servir à réaliser des logements, mamie Courmont a décidé qu'il serait plus judicieux d'y installer la régie de l'office. Elle confiait alors à l'un de ses collaborateurs, M. Bertheloot, la tâche d'y réaliser quelques travaux. Au total la modique somme de 300 000 euros a été dépensée ! Les travaux achevés, il a bien fallu faire passer la médecine et l'inspection du travail qui ont rendu leur verdict. Le bâtiment n'est pas aux normes. Pas question donc de l'utiliser. Aux dernières nouvelles l'OP pense donc le revendre. Trop fort.

Le saviez-vous ?



La fête de l'Humanité a lieu les vendredi 17, samedi 18 et dimanche 19 septembre prochain.

Si vous n'y êtes jamais allés faire un tour, n'hésitez pas : débats, stands, échanges, concerts et gastronomie de toutes les régions de France (et bien au-delà)... Vous ne regretterez pas le déplacement. Et pour acheter vos places, adressez-vous aux camarades du Bd Lafayette : c'est moins cher que si on achète les tickets d'entrée sur place...

On le note



Match du COB
Le samedi 24 septembre, venez découvrir et encourager votre nouvelle équipe à l'occasion du match qui opposera le COB à Laveyron. A cette occasion, l'entrée sera gratuite, alors n'hésitez pas à en parler autour de vous et venez nombreux.

COB - Laveyron
Samedi 24 septembre
Salle Calypso
20 h
Entrée gratuite

Chirac inapte en prévenu, mais en capacité d'être juge

Le procès de Jacques Chirac et des emplois fictifs de la mairie de Paris s'est ouvert cette semaine, en l'absence du principal intéressé. En effet, les avocats de l'ancien Président de la République ont adressé au tribunal un rapport médical attestant de son incapacité à témoigner.

Plus de vingt après les faits, avec ou sans lui, l'affaire doit-elle être jugée ? Les français semblent partagés sur la question. Les uns estimant qu'il aurait été indécent de juger un vieil homme malade, et qu'aujourd'hui il y a prescription. D'autres pensent au contraire qu'un Président n'est pas au-dessus des lois et qu'il doit être jugé une fois qu'il n'est plus en charge de son mandat présidentiel.

Et c'est peut-être là que le bas blesse, un chef de l'Etat en fonction bénéficie d'un statut pénal qui lui permet de s'extraitre à la justice sur toute la période de son mandat, soit douze années pour Jacques Chirac et cela grâce à la complicité des Français eux-mêmes qui lui ont permis d'échapper à la Justice par deux fois.

Humainement que l'on ne juge pas aujourd'hui Jacques Chirac parce la maladie a, selon ses avocats, diminué ses facultés de discernement, peut

se comprendre, chaque justiciable doit être en mesure de se présenter devant ses juges en pléines possession de ses moyens, d'autant que la convocation tardive est à mettre ici au crédit des institutions et des électeurs français. Cependant, s'il n'est pas en mesure de comparaître pour des



raisons de défaillances intellectuelles, alors il ne devrait pas plus être en mesure de tenir sa place au sein du Conseil Constitutionnel.

Rappelons que le Conseil Constitutionnel est un tribunal qui se prononce sur la conformité des lois par rapport à notre Constitution, il se compose de 9 juges (dont Jacques Chirac membre de droit en tant qu'ancien président de la république) que l'on appelle

communément les « 9 sages ». Or, même s'il s'est mis en indisponibilité de l'Institution pour la période couvrant son procès, rien ne l'empêche de reprendre son siège ensuite, ce qui ne serait pas sans conséquences sur le fonctionnement du Conseil.

Mais gageons qu'une fois les dangers du procès éloignés, il ne serait pas impossible de voir Jacques Chirac se rétablir de manière miraculeuse. Après tout, pour Bernadette, un sou est un sou dans ces temps difficiles et les 11 000 euros d'indemnités du Conseil Constitutionnel mettent du beurre dans les épinards.

Pour conclure, à l'avenir, pour le bien de notre démocratie et de la Justice, il serait certainement nécessaire de revoir le statut pénal du Président de la République pour qu'il soit en capacité de répondre de ses actes dans des délais proches des faits qui lui sont reprochés. A titre d'exemple à méditer, l'ex-Premier Ministre islandais, Geir Haarde, a comparu cette semaine à Reykjavik devant un tribunal spécial pour sa responsabilité dans l'effondrement du système financier de l'Islande en 2008, quand il en dirigeait le gouvernement.

Mise au point

Pourtant candidate aux élections sénatoriales qui se dérouleront le 25 septembre prochain, Natacha Bouchart semble méconnaître le rôle de sénateur qu'elle convoite tant. Ainsi déclarait-elle dans la presse cette semaine que « *au Sénat, je pourrais défendre le territoire. Bien mieux que l'on peut le faire en étant député européen.* »

Alors, qu'est-ce qu'un sénateur, à quoi sert-il, combien touche-t-il ?

Si l'on en croit « *senat.fr* » : « *Le Sénat vote le budget de l'État ainsi que les lois : projets de loi présentés par le gouvernement ou bien propositions de loi présentées par un parlementaire. Un ou plusieurs sénateurs peuvent déposer une proposition de loi auprès du bureau du Sénat, mais n'ont aucun pouvoir sur l'exécutif, contrairement à l'Assemblée nationale. En outre, le gouvernement peut s'opposer à une proposition de loi, sous certaines conditions.* » Autrement dit, le sénateur n'a aucun poids pour défendre un territoire, il est juste là pour voter, ou pas, les lois

proposées par les députés. En revanche en tant que député européen, Jacky Hémin est déjà intervenu pour défendre les pêcheurs, l'industrie (il est membre de la commission industrie et recherche), la filière automobile, il est rapporteur pour la commission industrie sur la loi Seveso 2 et vient de sortir un document pour aider les collectivités à obtenir des subventions européennes.

A savoir : « *Au 1^{er} septembre 2011, le montant brut mensuel de l'indemnité parlementaire des sénateurs s'élève à 7.100,15 € (indemnité parlementaire de base : 5.514,68 €, indemnité de résidence : 165,44 €, indemnité de fonction : 1 420,03 €). À cela s'ajoute l'indemnité représentative de frais de mandat (I.R.F.M) destinée à couvrir les frais inhérents à l'exercice des fonctions parlementaires. Cette indemnité mensuelle s'élève à 6.240,18 € nets au 1^{er} septembre 2011. Elle n'est pas soumise à l'impôt sur le revenu. Les Sénateurs peuvent, depuis 1976, utiliser les services d'assistants, ils disposent à cet effet d'un crédit mensuel qui s'élève à 7.548,10 € bruts mensuels hors charges patronales.* »

Poil à gratter

Gloire à toi ma sœur

L'impression d'une glorification permanente, c'est un peu ce que l'on ressent régulièrement à la lecture du *Nord Littoral*. Le compte-rendu de la conférence de presse de rentrée de la mairesse en chef n'échappe pas à la règle. L'article est d'ailleurs ponctué de prises de position du « journaliste » qui n'aurait rien à faire dans un journal d'information mais qui ont toute leur place dans un journal d'opinions tel que le Nord-Libouchart.

La ville recrute

Elle avait décroché une premier CDD, puis un second, puis un troisième... Elle pensait donc avoir largement fait ses preuves et a logiquement demandé à Natacha Bouchart de pouvoir enfin bénéficier d'un CDI. La mairesse a préféré se séparer du médecin de la ville. Et a lancé une procédure de recrutement. Un CDI, et puis quoi encore ? Si, si, le personnel se sent beaucoup mieux qu'avant, il est mieux traité... Enfin, c'est Natacha qui le dit...

Sauvons SeaFrance



Nous en parlions la semaine dernière, Jacky Hémin député au parlement Européen, prend l'initiative d'une pétition de soutien aux salariés et à la société SeaFrance.

Comme vous pouvez le voir ci-dessus, le recto présente un navire de la compagnie. Quant au verso, c'est un appel au Président de la République. En effet, si les syndicats doivent faire leur travail de défense des intérêts des salariés, les élus et la population peuvent soutenir le juste combat pour que la société calaisienne continue de vivre et d'apporter de la richesse au Calaisien.

cette société, ses salariés.

SEAFRANCE doit vivre, et si le dire c'est bien, agir pour qu'il en soit ainsi c'est mieux.

Agissons pour sauver SEAFRANCE !
Vous pouvez vous aussi contribuer à donner force à cet appel, en signant et en faisant signer la pétition ! »

Des cartes pétition seront disponibles (à partir du vendredi 16 septembre) à la permanence de Jacky Hémin, 196 boulevard de l'Egalité. N'hésitez pas à venir en chercher et à en parler autour de vous.

J'ai la mémoire qui flanche

On savait que Natacha Bouchart était sujette aux trous de mémoire à répétition, faisant craindre pour sa santé. Serait-ce un signe d'un début de la maladie d'Alzheimer ? Quoi qu'il en soit cette semaine elle a donné un nouveau signe que sa mémoire lui jouait des tours. A l'occasion de sa conférence de presse de rentrée, la mairesse interrogée sur les 4B déclarait en effet qu'ils « *n'auraient jamais dû être faits de cette façon* » (*La Voix du Nord* du 8 septembre 2011).

Tiens, bizarre, pourtant elle n'a pas toujours dit ça. « *Le centre est sympa, l'entrée est agréable, lumineuse, il y a de l'espace, ça me plaît bien. C'est encourageant. Je n'ai jamais été contre ce projet. Le parking ? Je ne suis pas contre celui-là mais contre son extension en centre-ville.* » Eh oui, c'est Natacha Bouchart qui s'exprimait à l'occasion de l'inauguration des 4B (*Nord Littoral* du 28 février 2006).

Depuis Natacha Bouchart est devenue maire de Calais et brille par son inaction totale sur le dossier 4B. Ben oui, comme c'est à l'ancienne municipalité qu'on le doit, autant essayer de faire couler le navire et d'en faire ensuite porter la responsabilité sur « l'autre ». Dommage, les Calaisiens auraient sans doute préféré qu'elle tienne sa promesse de campagne : redynamiser le centre-ville. Elle a choisi de le laisser « crever ».